

225C1852
FR0013176526-FS0919

3 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 novembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 28 octobre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO, et détenir, indirectement 13 567 102 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,55% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6^o du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 250 002 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 900 002 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 10 € ; et
- 200 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 912 879 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 4 826 480 actions VALEO résultant de la détention de 98 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 7 novembre 2025 et le 29 octobre 2035 ; et
- 86 399 actions VALEO résultant de la détention de 26 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 19 décembre 2025 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,28 € et 11,53 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 275 031 421 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.